



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°802025

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 08 Avril 2025 de Atelier De Menuiserie MAZZOCCO en vue d'effectuer des travaux à la maison de Monsieur et Madame PRADELLES au 25 rue Saint Louis afin de mettre un échafaudage roulant,

Considérant que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au 25 rue Saint Louis ainsi qu'au droit du N° 16 rue Saint Louis le jeudi 17 avril 2025 de 08 heures à 14 heures.

Le stationnement sera réservé à l'entreprise durant cette période.

La circulation sera déviée et rétrécie durant la même période.

Article 2 : Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'Atelier De Menuiserie MAZZOCCO.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par l'Atelier De Menuiserie MAZZOCCO. Tous les riverains concernés seront informés par l'Atelier De Menuiserie MAZZOCCO.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn,

Le **14 AVR. 2025**

Le Maire

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le **14 AVR. 2025**.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le **14 AVR. 2025**.. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.